



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

7 rue de Paris
2023-011

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 060-216004515-20230313-2023011-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 13 mars 2023

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-trois, lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., Mmes NUYTENS E., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A., WALBRECQ
15	15	14	Représentés : Mme DELAPORTE représentée par Mme MEYER, M. ARMIEL représenté par LEFEBVRE, M. VOGT représenté par Mme STRAZEL
Date de la convocation : 8 mars 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B.
Date d'affichage : 9 mars 2023			Secrétaire de séance : Mme MEYER D.

N° 2023-011 □ Finances - Affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal

M. le Maire propose, après avoir voté le compte administratif, l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement :	
a. Résultat de l'exercice N-1 cumulé	788 776.74 €
Section d'investissement :	
f. Résultat d'exécution cumulé d'investissement N-1	421 697.91 €
g. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 25 611.00 €
h. = f+g	396 086.91 €
1. Affectation obligatoire = h (si h est négatif)	0 €
2. Affectation volontaire R 1068	350 000.00 €
4. Report exploitation R 002 = a-2	438 776.74 €
7. Report investissement R 001 = f	421 697.91 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter au budget primitif principal 2023, le résultat de fonctionnement 2022 suivant le tableau ci-dessus

Le résultat est affecté en dotation complémentaire en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 350 000 €, afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement (aménagement locaux de l'ancienne école pour création mairie et agence postale suite au sinistre du bâtiment d'origine, enrochement de la place des fêtes, aménagement et sécurisation de la rue Neuve...) et au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 438 776.74 €.

Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL